

Votre Partenaire Dubo vous informe

CRÉDIT D'IMPÔT
pour la rénovation domiciliaire



**Gouvernement
du Canada**

Le gouvernement accorde un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 1 350\$ pour effectuer ou faire faire des rénovations*.

Les travaux doivent être faits entre le 27 janvier 2009 et le 1^{er} février 2010.**



**Gouvernement
du Québec**

Le gouvernement accorde un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 2 500\$ pour faire faire des rénovations*.

Les travaux doivent être faits pendant l'année 2009.

Luc et Chantale font refaire leur cuisine

* Certaines conditions s'appliquent

Coût du matériel et main d'œuvre:	25 000\$
Crédit d'impôt au fédéral:	1 350\$
Crédit d'impôt au provincial:	2 500\$
Coût réel du projet pour Luc et Chantale:	21 150\$



Denis et Denyse rénovent leur sous-sol

* Certaines conditions s'appliquent

Coût du matériel et main d'œuvre:	10 000\$
Crédit d'impôt au fédéral:	1 350\$
Crédit d'impôt au provincial:	500\$
Coût réel du projet pour Denis et Denyse:	8 150\$



Sources: Canada: <http://www.fin.gc.ca/act/hrtc-cird/hrtc-cird-fra.asp>
Québec: http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres.fr/AUTFR_doc3_EnonceEco09.pdf